

En 1625 Jacques Piat, sieur du Simbre, André et Pierre Garnier et Pierre Lefebure, patrons et marchands des villes et paroisse de Fougeray, Syon et Pierric interviennent dans un procès contre le sieur de la Villevoisin et le prieur de Ballac qui empêchent la navigation sur la Chère.

Dans ce procès on souligne l'intérêt de rendre cette rivière navigable surtout pour l'expédition du fer qui dès cette époque était envoyé à Redon : "*Nous estant informés de plusieurs marchands et batteliers que avions rencontré sur nostre chemin quel trafficq l'on pourroit faire sur la dite rivière de Chère, sy elle estoit rendue publicque et navigable, nous on les uns dict que l'on pourroit faire trafficq du mineray et que la pierre de Pierric pourroit descendre du dict port de Chère (...) on la pourra charger dans de petits bateaux qui viennent de Redon, puis de là estant arrivés dans l'embouchure de la rivière de Villaigne (...) que l'on la rechargeroit dans des grands batteaux qui ont accoustumé de venir de Messac en ceste ville, les aultres nous ont attesté qu'il est indifférent qu'elle soit rendue navigable ou non sy n'estoict que l'on la ferait porter jusques au-delà de Foulgeray ou Syon, duquel cas il pourroit arriver quelque utilité au publicq sy l'on fesoict des écluses aux lieux et endroicts requis et qu'il pourroit venir du fer des forges de la forest de Domnesche.*"

Ce projet jamais réalisé resta d'actualité jusqu'à la fermeture des mines dans les années 1960.

Source : Saint Anne sur Vilaine recherches et documents 1979 page 105 à 110